



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Luxembourg, le 11 OCT. 2024

Madame la Présidente ou  
Monsieur le Président du  
Syndicat de chasse du lot n°487

Références : Lot n°487  
Dossier suivi par : CALMES Philippe  
Tél. (+352) 247-86824  
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

**Objet :** Lot n°487  
Cession du droit de chasse / Convention du 25 juillet 2024

Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve la convention du 25 juillet 2024 moyennant laquelle Monsieur Luc Meyer renonce à son droit de chasser et Monsieur Camille Weis devient nouveau colocataire.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévu à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Gilles Biver  
Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe

130-000006-20040525-FR

